

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ

SÉANCE DU 20 JANVIER 2023

<b>DATE DE CONVOCATION :</b>  11/01/2023
<b>DATE D’AFFICHAGE :</b>  23/01/2023
<b>NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :</b>  - Inscrits : 62 - Présents : 41 - Pouvoirs : 6 - Votants : 47 - Pour : 47 - Contre : 0 - Abstention : 0
<b>OBJET :</b>  <b>Avenants ANTARGAZ ENERGIES aux contrats de concession DSP GAZ</b>  <b>Annexe 4 Catalogue des prestations et services</b>

L’an deux mille vingt-trois, le vendredi 20 janvier à 9 heures 30, le Comité de la Fédération Départementale d’Energie de la Somme, légalement convoqué s’est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de Monsieur Franck BEAUVARLET.

Etaient présents : 41 délégués dont 6 avaient un pouvoir de vote validé sur 62 délégués convoqués, formant la majorité des délégués en exercice.

Etaient absents et excusés : 21 délégués.

Monsieur Daniel CARON a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose que la FDE80 et ANTARGAZ-ENERGIES ont signé 7 contrats de concession pour desserte en gaz de 21 Communes du département pour lesquels la FDE et ANTARGAZ-ENERGIES proposent la signature d’avenants pour modification de l’annexe 4 « Catalogue des prestations et services » dans le Contrat, pour lesquels la dernière mise à jour date de 2008.

Contrat du 04/03/2008 (Candas et Quevauvillers)

Contrat du 17/03/2008 (Briquemesnil Floxicourt, Molliens Dreuil, Riencourt, St Quentin en Tourmont)

Contrat du 09/02/2009 (Arry, Saisseval)

Contrat du 15/02/2012 (Bougainville, Clairly Saulchoix, Hérissart, Quesnoy sur Airaines, Naours, Revelles)

Contrat du 16/01/2014 (Hallencourt, Saint Blimont, Pendé)

Contrat du 16/06/2016 (Le Hamel, Saint Riquier, Warloy Baillon)

Contrat du 27/05/2020 (Saint-Ouen).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Approuve les avenants aux contrats de concession ;
- Autorise le Président à signer ces Avenants aux contrats de concession.

Fait et délibéré en séance  
les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

Le Président,

Franck BEAUVARLET

